



MÉMOIRE

Déposé dans le cadre de la
Politique de stationnement de la Ville de Montréal

Présenté par Dominic Chartrand, Président
VenueParking

Montréal, 11 mars 2016

RÉSUMÉ

VenueParking présente ce mémoire dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement de la ville de Montréal. Dans la même lignée, son objectif est d'améliorer la circulation routière actuelle et son impact sur l'environnement. Elle propose une synergie avec la ville de Montréal, pour veiller à une meilleure utilisation du territoire et des nouvelles technologies. À cet effet, VenueParking revendique une plus grande flexibilité de l'article 45 du règlement CA-24-085 à l'égard des services de voiturier. Enfin, VenueParking est d'avis que la ville devrait encourager les intervenants de rassemblements urbains à proposer des solutions de stationnement à proximité de leur destination.

INDEX

MISE EN CONTEXTE	1
POLITIQUE DE STATIONNEMENT	1
VENUEPARKING ET SON EXPERTISE EN STATIONNEMENT	2
MOTEUR DE RECHERCHE ET STATIONNEMENT HORS RUE.....	2
RÉSERVATION DE STATIONNEMENT	3
AFFICHAGE DYNAMIQUE	4
SERVICE DE VOITURIER TECHNOLOGIQUE	4
RÈGLEMENT MUNICIPAL.....	5
À L'ÉCOUTE DES CITOYENS	5
NOTRE IMPLICATION.....	6
CONCLUSION.....	6
ANNEXE	I

MISE EN CONTEXTE

La pénurie d'espace de stationnement et le problème d'accessibilité causent obstruction aux automobilistes désirant s'aventurer dans les zones achalandées. En effet, une étude menée par le Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal (PQDS) en 2012, auprès des résidents de la RMR, révèle que l'accessibilité en voiture figure dans les éléments récoltant le plus faible taux d'appréciation parmi une série d'aspects mesurant la perception de l'expérience du Quartier des spectacles.

Communication inadéquate, espaces de stationnement inconfortables, réglementation et tarification compliquées : les difficultés auxquelles doivent faire face les automobilistes sont multiples lorsque vient le moment de garer leur voiture. Bien souvent, trouver un stationnement est synonyme de gaspillage de temps frustrant.

Par ailleurs, les rassemblements d'envergure en zone urbaine finissent par perturber la circulation, car ils requièrent bon nombre de places de stationnement à proximité. Selon seize études menées par le professeur Donald Shoup, un expert hautement considéré dans le domaine du stationnement, en moyenne, 30 pour cent des voitures en circulation dans les centres-ville sont en recherche de stationnement.

« [...] la tenue de nombreux événements culturels et sportifs, combinée à l'intense activité touristique, commande des solutions spécifiques qui tiennent compte de ces particularités, notamment au centre-ville. De plus, la présence d'une population résidante au centre-ville requiert une approche particulière. Contrairement à plusieurs centres-ville nord-américains, le centre de Montréal est actif et animé tous les jours et en soirée, notamment durant l'été, alors que le centre-ville grouille d'activités et que les visiteurs y affluent en grand nombre pour assister aux spectacles offerts par de nombreux festivals. » (Politique de stationnement, déc. 2015, p. 41)

POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Montréal figure parmi les 7 communautés mondiales les plus intelligentes, selon l'Intelligent Community Forum de cette année (ICF). À son image, la politique de stationnement, présentée par les responsables du transport de la ville, démontre une compréhension approfondie de la mobilité en zone urbaine. En mettant l'accent sur la « plurimobilité », la nouvelle politique s'est montrée sensible aux réalités de consommation de ses citoyens.

La révolution des nouvelles technologies influence la façon dont les automobilistes cherchent, se procurent et utilisent leur espace de stationnement. Nul doute que la manière conventionnelle de se trouver du stationnement est appelée à disparaître du paysage urbain. Pour les utilisateurs : le temps, la commodité, le contrôle et l'indépendance sont les nouvelles règles de consommation. Les citoyens aiment profiter d'un accès instantané à bon nombre de services et d'outils de support. Par conséquent, les automobilistes souhaitent être informés de la circulation routière et des espaces de stationnement disponibles à proximité de leur destination. Or, la communication

doit avoir lieu à l'avance afin d'anticiper le temps de transport, prévoir l'itinéraire et même, éviter la congestion routière.

Dans ce contexte, plusieurs intervenants proposent des solutions propres au domaine du stationnement. Les offres actuelles couvrent le décryptage de panneau, la recherche de stationnement, les services de voiturier, la réservation et plus encore. Ces solutions apportent des effets bénéfiques à la fois aux automobilistes, mais aussi de façon globale, à la communauté urbaine.

« L'intégration des technologies innovantes permet d'optimiser la gestion du stationnement et l'occupation de l'espace public. Cela permettra également aux automobilistes de trouver une place plus facilement, ce qui facilitera grandement les déplacements. » (Politique de stationnement, déc. 2015, p. 45)

VENUEPARKING ET SON EXPERTISE EN STATIONNEMENT

VenueParking est une petite entreprise dynamique basée à Montréal, œuvrant dans le domaine du stationnement. Elle a pour mission d'accélérer la venue des automobilistes aux événements. Elle offre des solutions interactives qui favorisent un stationnement rapide et sans tracas. Par conséquent, elle assure l'arrivée des spectateurs et contribue à la vitalité économique et culturelle de la ville.

Plus précisément, VenueParking propose un moteur de recherche gratuit et un système de réservation de stationnement. Ce service prend en charge les demandes de stationnement dans les marchés achalandés. Parallèlement, VenueParking a développé d'autres solutions innovantes, comme Drop N'Go qui repousse les limites du service de voiturier conventionnel.

L'entreprise souhaite travailler de pair avec la ville de Montréal dans le déploiement de nouvelles solutions technologiques. Elle propose de mettre à profit son expertise, de même que son réseau de partenaires incluant les exploitants de parcs de stationnement, les salles de spectacles de Montréal, les festivals, les billetteries, les opérateurs de services de voiturier et plus encore.

« Mais le stationnement intelligent va bien au-delà des innovations technologiques connues et en développement. Intégrer la notion de stationnement intelligent aux pratiques actuelles, c'est aussi, et surtout, gérer le stationnement de façon intelligente, ce que fera la politique au moyen des mesures ambitieuses qu'elle propose. » (Politique de stationnement, déc. 2015, p. 12)

MOTEUR DE RECHERCHE ET STATIONNEMENT HORS RUE

Changer les habitudes de recherche de stationnement des automobilistes est un grand défi. Il ne suffit pas de développer une technologie pour qu'elle soit utilisée, il nous faut également bien la communiquer.

Le moteur de recherche informe les utilisateurs des meilleurs parcs de stationnement en tenant compte du rapport qualité-prix. Ces renseignements sont transmis par l'intermédiaire de l'application IOS, venueparking.com, l'application Facebook, les formulaires destinés aux organisateurs d'événements et les badges sur les sites des différents partenaires.

La base de données de VenueParking détient l'ensemble des parcs de stationnement du centre-ville de Montréal, situé entre les rues Papineau et Guy, puis entre Sherbrooke jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Plusieurs lots de stationnement localisés dans d'autres arrondissements sont également enregistrés. Cette base de données contient l'emplacement, les tarifs et les attributs de tous les stationnements inscrits, permettant d'informer nos utilisateurs des meilleures options à proximité de leurs destinations. VenueParking effectue les vérifications nécessaires auprès de ses partenaires pour s'assurer d'actualiser les renseignements communiqués aux usagers.

RÉSERVATION DE STATIONNEMENT

La réservation d'espace de stationnement est maintenant offerte dans les grandes métropoles du monde et Montréal ne fait pas exception. Avec un système comme celui de VenueParking, les automobilistes obtiennent une place assurée. Une fois le paiement terminé, la confirmation de réservation, les instructions et l'itinéraire sont envoyés par courriel. Par conséquent, les usagers peuvent mieux anticiper leur parcours, ce qui diminue grandement leur taux de stress sur la route et les détours inutiles. À la date donnée, les utilisateurs sont soigneusement dirigés vers leur emplacement et profitent de la commodité d'une place de stationnement prépayée garantie.

VenueParking a voulu offrir la réservation de stationnement à un maximum d'automobilistes dans le besoin. Elle est la seule entreprise à avoir intégré un système de réservation de stationnement dans les billetteries au Canada. Par le biais de ses plateformes, elle jouit d'un taux d'utilisation de près de 10 % par événement. Sous peu, ce service sera offert à travers le système de réservation de table : Bookenda. Plus précisément, la réservation de stationnement sera proposée lors des réservations émises. Bref, en multipliant les canaux de promotion et de communication, VenueParking croit que les automobilistes seront prédisposés à changer leurs habitudes en zone urbaine et ainsi, seront plus propices à utiliser un système de réservation de stationnement.

Dans cet ordre d'idées, VenueParking suggère à la Ville d'agir à titre de modèle, en diffusant l'information de stationnement et proposant la réservation sur tous les sites web des organismes qu'elle chapeaute. Entre autres, le transport de ses concitoyens sera facilité et la circulation urbaine réduite.

Également, VenueParking est d'avis que la ville devrait inciter les commerces, festivals, salles de spectacles et autres lieux de réunion à proposer des solutions de stationnement à proximité de leur emplacement, à l'aide d'une réglementation ou autre incitative. Se faisant, la ville aide les automobilistes à mieux anticiper leur trajet. Par conséquent, ils minimiseront ainsi l'impact de leur déplacement sur l'environnement et sur la qualité de vie des résidents.

Plusieurs organisations ont déjà pris les devants, ayant à cœur le déplacement de leur clientèle. Mentionnons C2MTL, les Alouettes de Montréal, le Métropolis, l'Olympia, le Partenariat du

Quartier des spectacles de Montréal et autres. Grâce à la réservation de stationnement, ces intervenants facilitent le transport et améliorent l'expérience intégrale de leurs invités.

AFFICHAGE DYNAMIQUE

« Un des premiers projets prévus par Montréal est la poursuite de l'implantation d'un affichage dynamique au centre-ville, tout particulièrement dans le Quartier des spectacles et le Vieux-Montréal. Ce projet vise à informer les automobilistes en temps réel de la disponibilité des espaces de stationnement. » (Politique de stationnement, déc. 2015, p. 45)

Les panneaux d'affichage dynamique sont certes un support visuel utile, voire même nécessaire, pour les automobilistes urbains, à proximité d'une zone à forte densité, comme celle du Quartier des spectacles ou du Vieux-Port de Montréal. Cependant, ces panneaux n'ont pas d'impact sur l'automobiliste hésitant à s'aventurer au centre-ville, sensible au problème d'accessibilité. Ils ne lui permettent pas d'anticiper son parcours non plus. Selon l'étude globale du stationnement menée par IBM en 2011, 42 % des automobilistes montréalais interrogés ont déjà rebroussé chemin lorsque la recherche tardait trop. ¹ Un tel comportement a un impact considérable sur la vitalité économique. VenueParking est en mesure d'assurer un espace de stationnement adéquat aux usagers selon leur budget et leurs besoins.

SERVICE DE VOITURIER TECHNOLOGIQUE

Dans un deuxième temps, VenueParking a développé l'application mobile IOS et Android, Drop N'Go, qui propose une gestion automatisée d'un service voiturier. Ce service technologique permet à l'automobiliste de confier sa voiture à un voiturier depuis son téléphone intelligent. À l'aide de cette plateforme, les opérateurs de voiturier sont maintenant en mesure d'offrir deux services distincts, et ce, à travers la ville :

A — L'aller-retour

Semblable au service de voiturier conventionnel, cette option permet de réclamer son véhicule depuis un téléphone intelligent. Le voiturier déposera donc la voiture au débarcadère à l'heure demandée.

B — L'aller simple

Moins dispendieuse, cette option envoie aux utilisateurs une notification *push* les informant de l'emplacement du véhicule stationné, en plus de leur donner les indications pour récupérer les clés.

Drop N'Go est destinée aux opérateurs de services de voiturier existants qui travaillent en partenariat avec les festivals, restaurants, hôtels, grands centres commerciaux, etc. Drop N'Go

¹ IBM. 2011. *Global Parking Survey: Drivers Share Worldwide Parking Woes*. En ligne. <https://www-03.ibm.com/press/us/en/pressrelease/35515.wss>

répond au besoin de plusieurs organisations prestigieuses, désireuses d'offrir un service de qualité supérieure à leur clientèle. En effet, plusieurs particularités ont été pensées à cet effet. Ce service simplifie les opérations, réduit les frais de roulement et améliore l'expérience en fournissant aux deux parties des renseignements utiles tels que le nom de l'automobiliste, l'emplacement de la voiture ou des zones de débarcadère. Les paiements sont informatisés de façon sécuritaire, ce qui permet aux exploitants de garder une trace des transactions.

« L'intégration des technologies innovantes permet d'optimiser la gestion du stationnement et l'occupation de l'espace public. Cela permettra également aux automobilistes de trouver une place plus facilement, ce qui facilitera grandement les déplacements. » (Politique de stationnement, déc. 2015, p. 45)

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Comme Drop N'Go, certaines solutions technologiques modernes, éprouvées dans les grandes villes américaines, sont restreintes dans leur déploiement à Montréal. Pour ce faire, une modification de la législation est de mise. Plus précisément, l'article 45 du Règlement CA-24-085 stipule : « il est interdit de se tenir sur le domaine public ou sur la partie extérieure d'une propriété privée située à moins de 6 mètres du domaine public pour offrir, moyennant contrepartie, ses services ou ceux d'autrui à une personne ». Or, ce règlement pourrait être amendé, et ce dans un cadre sécuritaire. À cet effet, VenueParking propose à la ville de créer des zones de débarcadère, à des endroits stratégiques, par l'entremise des articles 3 et 4 de la Loi C-4.1. Ainsi, elle pourrait contrôler les services de voiturier en bordure de la voie publique.

Dans cet ordre d'idée, VenueParking, en collaboration avec Valet Québec, désire faciliter le stationnement à Montréal en instaurant des zones de débarcadère à proximité des lieux achalandés. Ce faisant, l'utilisation de parcs de stationnement existants, moins connus du public, serait optimisée. En outre, rappelons que l'accessibilité en voiture, entre autres dans le Vieux-Montréal, est critique et la SDC du Vieux-Montréal s'est montrée résolue à la régler.

À L'ÉCOUTE DES CITOYENS

VenueParking a mené une récente étude pour évaluer son service de réservation de stationnement chez les automobilistes, spectateurs d'événements tenus dans les salles de spectacle du centre-ville. Au cours de l'année, l'entreprise compte effectuer une enquête similaire pour valider l'intérêt des automobilistes envers le service de voiturier amélioré, Drop N'Go. L'Orchestre symphonique de Montréal est l'organisme désigné où mener son étude, compte tenu de la qualité de sa clientèle et de la présence d'une zone de débarcadère en face de la Maison Symphonique. VenueParking est persuadée que ce coup de sonde validera la demande des citoyens pour un tel service. C'est pourquoi nous souhaitons attirer maintenant l'attention des décideurs afin de modifier la législation et ainsi permettre son déploiement.

NOTRE IMPLICATION

L'implication de VenueParking dans le milieu du stationnement est une réflexion de ses convictions sociales. L'entreprise a à cœur le développement technologique de la ville de Montréal et l'expérience de ses citoyens au centre-ville.

D'une part, en octobre dernier, l'équipe a proposé à la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain de mettre sur pied une table de concertation à profit de la problématique de stationnement et d'y inclure les différents acteurs de la métropole. Afin de comprendre les enjeux globaux à cet égard, VenueParking a suggéré d'y inviter commerçants, producteurs d'événements, exploitants de stationnements, salles de spectacles et institutions. L'objectif de cette conversation serait de trouver des solutions concrètes pour répondre au besoin des automobilistes en recherche de stationnement à Montréal.

D'autre part, VenueParking collabore avec des institutions de renom telles que Tourisme Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal, afin de veiller à faciliter la venue des automobilistes à la Place des Festivals et autres lieux urbains achalandés.

Enfin, avec l'appui des manufacturiers d'équipement de stationnement, l'entreprise propose un processus de réservation complètement automatisé par l'entremise des bornes, comme on peut l'observer au Complexe Desjardins.

L'équipe de VenueParking a déjà rencontré plusieurs intervenants du monde municipal qui veillent à rendre de Montréal une ville de plus en plus intelligente grâce à l'intégration de nouvelles technologies. Mentionnons entre autres :

Monsieur Hugues Bessette, chef d'équipe STI, Ville de Montréal

Monsieur Luc Couillard, conseiller en aménagement, direction des transports, Ville de Montréal

Monsieur Stéphane Goyette, directeur du bureau de la ville intelligente, Ville de Montréal

Monsieur Phillippe Giroux, directeur des technologies, SCSM

CONCLUSION

VenueParking souhaite travailler en coopération avec la ville pour veiller à une meilleure utilisation du territoire et des nouvelles technologies. L'entreprise propose de mettre à profit son expertise et son réseau de partenariat. Elle est d'avis que la ville devrait encourager des solutions de stationnement lors de tout événement majeur en zone urbaine. Elle devrait agir à titre de modèle dans ses propres communications dans le but d'améliorer la circulation routière actuelle et son impact sur l'environnement. Également, l'entreprise revendique une plus grande flexibilité de l'article 45 du règlement CA-24-085 à l'égard des services de voiturier. À la lumière de ces faits, VenueParking remercie tous les intervenants pour le temps attribué à la lecture et la considération de ce mémoire.

ANNEXE

Expéditeur : dino.sacco@ville.montreal.qc.ca

Date : 22 mai 2015 14 h 17 min 14 s UTC-4

Destinataire : fsubra@sdcvieuxmontreal.com

Cc: driss.ezzaher@ville.montreal.qc.ca, luc.coulombe@ville.montreal.qc.ca, dzambito@ville.montreal.qc.ca

Objet : Lettre — Stationnement et service de valet dans le Vieux-Montréal

Bonjour Franck,

Après vérification, voici la réponse à ta demande :

En vertu du règlement CA-24-085 à l'article 45 qui stipule ce qui suit :

45. À moins qu'un règlement ne l'autorise, il est interdit de se tenir sur le domaine public ou sur la partie extérieure d'une propriété privée située à moins de 6 m du domaine public pour offrir, moyennant contrepartie, ses services ou ceux d'autrui à une personne, l'inviter à entrer ou se rendre à un lieu d'affaires, la photographier sans son consentement ou lui offrir de la photographie, lui remettre un article publicitaire, un coupon ou un certificat permettant d'obtenir un article, une marchandise ou autre service avec ou sans contrepartie, ou obtenir une clientèle pour soi-même ou pour autrui.

Quiconque contrevient au présent article commet une infraction du type 2.

De ce fait, la SDC ne peut donc pas offrir un service de débarcadère/valet sur le domaine public.

Salutations.

Dino Sacco

Agent technique circulation & stationnement

800 de Maisonneuve Est, 18ième étage

Montréal (Québec) H2L 4L8

Tél. : [514 872-3415](tel:5148723415)

Fax : [514 872-2802](tel:5148722802)

dino.sacco@ville.montreal.qc.ca

Restez branchés :

[Site web](#) | [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#)